

PROGRAMME DE FORMATION

Accompagner les jeunes à sortir du dispositif de la protection de l'enfance

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout professionnel de la protection de l'enfance

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

- Intégrer les derniers textes législatifs dans les pratiques
- Proposer un accompagnement individualisé à l'autonomisation du jeune
- Prévenir des situations de rupture

Programme

Les évolutions récentes en Protection de l'Enfance

- Du devoir de protection à celui de l'autonomie, avec la fin programmée des CJM
- La fin du Contrat Jeune Majeur
- La notion d'autonomie, comme celle de dépendance dans le champ médical et médicosocial
- La pression générée par la sortie du dispositif
- Le rapport d'intégration des MNA

Préparer la sortie

- Les trois étapes de l'évaluation préparatoire
- Les démarches à engager pour le jeune
- Les outils de la HAS
- Le développement des compétences psychosociales
- Le PAA

Et après ?

- Les relations avec la famille, les professionnels
- Les documents administratifs obligatoires
- Les différentes ressources possibles

Méthodes et supports

Apports théoriques
Quizz
Brainstorming
Cas pratiques

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.